

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 10
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 30/1410 :

Contractualisation entre l'éco-organisme ALCOME et la Commune de Saint-Pierre sur la réduction des mégots dans l'espace public

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Héléna ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Le Maire
Accuse de réception en préfecture
974219740164-26231214-20-1410-NE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°30/1410 : Contractualisation entre l'éco-organisme ALCOME et la Commune de Saint-Pierre sur la réduction des mégots dans l'espace public.

Direction Environnement et Cadre de Vie - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre des projets de la municipalité, la Commune de Saint-Pierre a défini plusieurs axes d'intervention afin de répondre à des objectifs de préservation de l'environnement dans le domaine de la propreté urbaine.

Consciente de l'importance que revêt la mise en œuvre des actions de lutte avec tous les acteurs du territoire, il est nécessaire pour la ville de contractualiser avec l'éco-organisme « ALCOME » contre la pollution visuelle et physique des mégots de cigarettes dans l'espace public.

A/ Mission et rôle de ALCOME

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n° 2020-105 du 10 février 2020 ;

Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code l'Environnement ;

L'éco-organisme « ALCOME » est agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 pour charge de Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits de tabac relevant du 19° de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'ALCOMÉ est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

ALCOMÉ a comme principal objectif la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de :

- 20 % de réduction d'ici 2024,
- 35 % de réduction d'ici 2026,
- 40 % de réduction d'ici 2027.

B / Engagements de ALCOME

ALCOMÉ propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques, sur la base d'un contrat type unique (Cf. annexe 1). La Commune de Saint-Pierre dispose de cette compétence sur les voiries et espaces publics communaux.

1- Les actions en perspective pour ALCOME sont les suivantes :

- Mise à disposition d'outils de communication et de sensibilisation,
- Fourniture de dispositifs de collecte tels que les cendriers.

2- Soutien financier de ALCOME :

A titre indicatif, le montant annuel alloué à la commune de Saint-Pierre s'élève à 176 763 euros sur la base du recensement de la population - INSEE 2019-2020 [84 982 habitants] (Cf. courrier reçu en mairie en date du 18 septembre 2023 - annexe 2)

C/ Obligations de la Commune

Ce contrat prévoit que la Commune effectue :

- Un état des lieux relatif à l'organisation du nettoyage des voies publiques,
- Un état des lieux des mesures de prévention dans l'abandon des déchets.

ALCOMÉ apportera également un soutien financier ainsi que des kits de sensibilisation conformément au contrat.

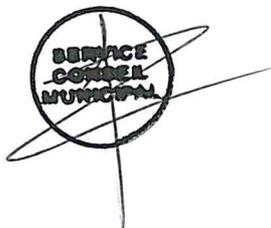
D / Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée d'un (01) an renouvelable par tacite reconduction à compter de la date de sa signature et prend fin de plein droit avec l'agrément d'ALCOMÉ.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231214-30-1410-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** la signature du contrat-type entre l'éco-organisme **ALCOME** et la Commune de Saint-Pierre pour la lutte contre les mégots de cigarettes dans les espaces publics,
- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à signer tout document correspondant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE